



Ordonnance de télécom CRTC 2005-402

Ottawa, le 9 décembre 2005

Le Conseil **approuve de manière définitive** les ententes suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes.

Requérante/Partie	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
Wightman Communications Ltd./ Bell Canada	Entente cadre d'interconnexion entre ESL (MALI)	8340-W36-200512823	le 4 novembre 2005
Wightman Communications Ltd./ Bell Canada	Entente d'interconnexion pour la fourniture du service 9-1-1 à une entreprise de services locaux concurrente	8340-W36-200512815	le 4 novembre 2005

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>